

Dates

La saison de la pêche sur la Loue ouvrira du **samedi 9 mars jusqu'au dimanche 15 septembre 2019 inclus**.

La pêche de l'ombre en no-kill sera autorisée du **samedi 18 mai jusqu'au dimanche 15 septembre inclus**.

Il est interdit de pêcher plus d'une demi-heure avant le lever du soleil et plus d'une demi-heure après son coucher.

www.cartedepeche.fr

Un service en ligne pour acheter les cartes de pêche de tous les secteurs AAPPMA !

Contactez la **Fédération de Pêche du Doubs** pour toute question !

03 81 41 19 09

www.federation-peche-doubs.org

Le cadre réglementaire

L'arrêté réglementaire permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Doubs est entré en vigueur le 28 décembre 2018.

Le secteur de la Loue fait l'objet d'une réglementation spécifique en 1^{ère} catégorie du domaine privé avec un cas particulier : un secteur à Arc-et-Senans de 1^{ère} catégorie du domaine public.

Mesures Particulières

En réponse aux épisodes de mortalités salmonicoles de ces dernières années, les dispositions suivantes sont appliquées en 2019 : No-Kill total pour la truite fario et l'ombre commun sur la Loue (affluents compris).

Sur la Loue, affluents et sous-affluents compris, la pêche (toutes techniques) n'est permise qu'à l'aide d'hameçons sans ardillon ou avec ardillons écrasés.

En cas de capture, les poissons des espèces truites fario et ombre commun devront être remis immédiatement à l'eau, vivants, sans distinction de taille.

Les seules truites qui pourront être prélevées sont les truites Arc-en-Ciel, dans la limite de 4 truites par pêcheur et par jour, avec une taille légale de 25 cm.

Pour protéger la reproduction des salmonidés, la pêche en marchant dans l'eau est interdite.
du 10 mars au 3^{ème} samedi de mai.

SECTEUR QUINGEY «L'amicale des Bredouillards»

Peuplement piscicole :

Truite fario, ombre et Cyprinidés d'eau vive.

Parcours de pêche :

1^{ère} catégorie domaine privé, environ 5,4 km sur la Loue (sur les 2 rives) de la limite communale Quingey/Chouzelot (extrémité camping) au Bief de Mange.

Parcours Spécifiques :

Aucun.

Réserves :

Aucune.

Lots privés :

L'île Tisserand ainsi que plusieurs lots clôturés.

Réciprocité :

Aucune.

()Création d'un ponton de pêche accessible aux personnes handicapées. (Situé à l'entrée du camping de Quingey au lieu-dit "Les promenades")*

Président AAPPMA

Monsieur MULIN Michel

16, rue de Busy

25440 QUINGEY

Tél. : 03 81 63 69 79

alain.touraisin@wanadoo.fr

Achat des cartes:

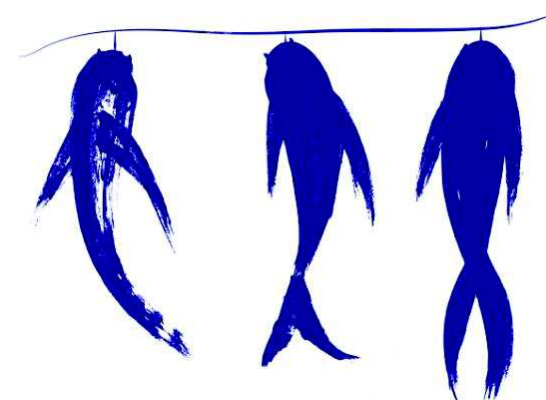
La Bonne Cave

16 Grande Rue

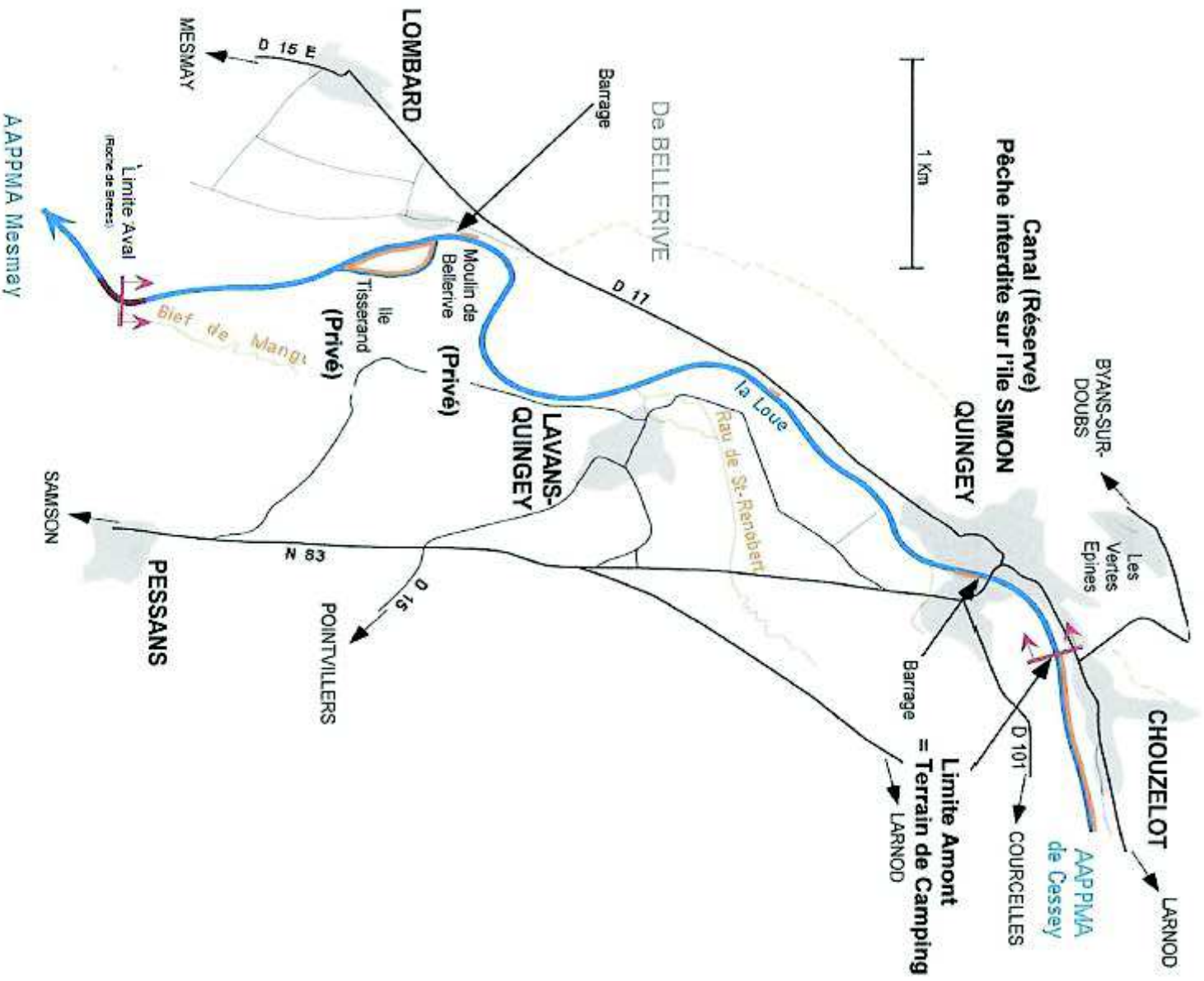
25440 Quingey

03 81 63 68 06

www.cartedepeche.fr



Type de carte	Tarifs Hors Taxe CPMA	Tarifs avec Taxe CPMA
Annuelle Mojeur	56	90,20
Découverte Femmes	21,30	33
Annuelle Mineur	41	43,20
Découverte - 12 ans	6	6,50
Journalière	7	10



Parcours Amicale des Bredouillards